



**COMMUNE DE NEYRON
PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2024 A 19H30**

Étaient présents : BOURGEOIS Rose, BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FRANCOIS Christine, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PERINELLE Patricia, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde.

Pouvoirs : DELACOURT Marc donne pouvoir à BRIERE Matthieu, FAVREAU Julien donne pouvoir à FAURE Sébastien, GARCIA Nathalie donne pouvoir à BOYET Jérôme, GAROUTTE Agnès donne pouvoir à JULLIEN Valérie, MARQUIS Gérard donne pouvoir à GIRARD Jean-Yves.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Jean-Yves GIRARD est désigné secrétaire de séance.

Christine FRANÇOIS, Maire, procède à l'appel des présents et constate que 18 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint.

2 personnes extérieures présentes.

2 personnes extérieures invitées.

Christine FRANÇOIS déclare le conseil municipal ouvert (19h33).

Christine FRANÇOIS fait lecture de l'ordre du jour et commence par le premier point :

Jean-Yves GIRARD remet en question son rôle de secrétaire car il y a des sujets pour lesquels il veut participer au débat et ne veut pas faire les deux choses en même temps. Par ailleurs, il demande un cahier pour prendre des notes et des feuilles blanches lui sont remises.

Henri GRUFFAT remarque que des personnes hors du conseil municipal sont assises à la table du conseil municipal.

Christine FRANÇOIS indique que ces personnes sont concernées par la première délibération et qu'elles vont participer à sa présentation.

Jean-Yves GIRARD dit que c'est possible en réunion de travail mais pas en conseil communautaire.

Henri GRUFFAT estime que la présentation doit être faite en commission et pas en conseil municipal et que la présence des personnes n'apparaissait pas dans l'ordre du jour ni sur la présentation de la délibération sur laquelle il est précisé que la proposition de délibération serait présentée par Bruno LARIVE.

Bruno LARIVE explique que tous les conseillers municipaux ont été invités aux commissions associations, sports et culture mais qu'ils ne sont pas venus et n'ont pas informé de leur déclinaison d'invitation car aucune réponse aux invitations n'a été reçue.

Henri GRUFFAT insiste sur le fait que les personnes du public ne peuvent pas intervenir en conseil municipal.

Christine FRANÇOIS informe qu'elle vérifiera la possibilité ou non d'une présentation par des membres extérieurs au conseil municipal.

Les deux personnes invitées du Club de tennis se lèvent et quittent leur place autour de la table des conseillers municipaux et se placent dans les places réservées au public.

1) Approbation du procès-verbal du 11 juillet 2024

Christine FRANÇOIS, Maire, demande s'il y a des questions, en l'absence de celles-ci, elle propose le vote.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 11/07/2024 est voté par 5 abstentions et 18 voix pour.

2) Tennis club Neyron – projet padel

Christine FRANÇOIS, Maire, informe que compte-tenu de son ancienne situation de présidente du club et étant la femme de l'un des deux co-Présidents du TCN, elle a rédigé un arrêté de déport pour le vote de cette délibération.

Henri GRUFFAT informe que Christine FRANÇOIS a assisté à la commission sports et culture le 25 mars 2024 et précise que l'ordre du jour de la réunion était clairement indiqué. Il renouvelle ses dires sur le fait qu'il y a peu de compte-rendu sur le sharepoint et a précisé que c'était de la responsabilité de notre DGS de s'assurer que les comptes-rendus des commissions devaient être faits et mis à la disposition de tous les membres du conseil municipal.

Christine FRANÇOIS répond que c'était l'annonce du projet et qu'elle ne pouvait pas savoir le contenu et en le découvrant elle a pris conscience du risque de conflit d'intérêt. Au niveau déontologique, tout est vérifié et validé.

Henri GRUFFAT indique que dans les contacts du club de tennis il apparaît toujours Christine FRANÇOIS comme présidente et précise que l'ordre du jour de la réunion était clairement indiqué

Madame la Maire répond qu'elle n'est plus présidente et que le site n'a pas été mis à jour.

Bruno LARIVE confirme qu'il s'agissait de la première réunion dont on ne connaissait pas réellement le contenu et que Madame la Maire n'a assisté à aucune réunion de travail par la suite.

Christine FRANÇOIS précise qu'à l'issue de la réunion d'annonce du projet, elle a informé de son déport sur ce dossier.

Christine FRANÇOIS, Maire, quitte la salle à 19h50.

Bruno LARIVE, rapporteur, présente le projet par l'intermédiaire du PowerPoint préparé par le Tennis Club de Neyron (TCN).

Le padel est un sport de raquettes sur terrain fermé qui se joue à 4 joueurs. Il s'agit d'un sport en pleine croissance, porté par la Fédération Française de Tennis : c'est une de leurs trois priorités avec comme objectifs 6000 pistes en France dont la création de 2000 pistes en 2024.

De nombreux Neyrolands demandent de pratiquer cette activité, c'est une opportunité de dynamiser le club et la commune et l'offre locale est faible.

Le projet pour la commune de Neyron est de créer deux pistes couvertes et deux pistes découvertes car il s'agit de la configuration la plus rentable.

Concernant le plan du projet, les pistes seraient installées dans la prolongation des terrains de tennis en empiétant sur le terrain de foot. De ce projet, s'est greffée la problématique de stationnement et d'accès au tennis liée à la future voie vélo lyonnaise 6 et l'effondrement des berges. Le projet est de créer un accès voiture le long de la voie ferrée, cela ne fait pas partie du projet padel mais du projet de la plaine des sports.

Concernant la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques, il s'avère que cela générerait un coût supplémentaire supérieur à 200 000 € et impacterait de façon significative le temps de retour sur investissement ; de plus, ils supprimeraient la lumière naturelle en journée, rendant nécessaire d'utiliser l'éclairage artificiel. Par conséquent, cette solution n'a pas été retenue.

La solution architecturale retenue est celle d'un bardage métallique et d'une membrane translucide pour le toit.

Les retombées attendues pour le club sont celles d'un nombre d'adhérents multiplié par 4, la fidélisation de l'enseignant qui pourrait passer à temps plein, la création d'un poste administratif et l'offre d'une restauration légère avec le restaurant des Iles. Cela apporterait une nouvelle dynamique.

Les retombées pour la commune concernent le padel à l'école, un groupe d'entraînement des jeunes, la plaine des sports, l'intérêt pour les entreprises locales.

La concertation avec le Tennis club de Miribel dans le montage du projet permettra d'augmenter les effectifs.

Le coût du projet s'élève à 550 000 € HT reposant sur la base de devis de plus de 85 %. Trois types de subventions pourront être sollicités auprès de la Fédération Française de Tennis, l'Agence Nationale du Sport et le conseil régional ; un emprunt sur 15 ans sera mobilisé avec des mensualités de 3150 € (taux de 3.8 %). Ce dispositif a déjà été mis en place lors de la création des terrains de tennis : une convention est signée entre le TCN et la commune pour fixer le loyer mensuel qui rembourse le prêt ce qui permet de réduire le coût global du projet car la mairie récupère la TVA.

Le planning prévoit le lancement de l'étude fin septembre 2024, le permis de construire en novembre, le démarrage des travaux en avril 2025 pour une réception en décembre et des terrains disponibles en janvier 2026.

Jean-Yves GIRARD souligne que le projet Padel n'est pas bien situé par rapport aux besoins de la commune. Le budget 2024 comporte des engagements importants (voirie, plaine de jeux, entretien tennis, agrandissement de l'école, chauffage des salles, travaux mairie), auxquels vont se rajouter la rénovation de la cure, le projet Alliade et la Batterie de Sermenaz, qui est largement subventionnée. La priorité est la voirie dont la sécurité de la RD1084. Il y a beaucoup de projets avec beaucoup d'investissements. Il signale aussi le besoin de rénovation de la salle Saint-Exupéry et considère que rien n'est fait pour les anciens.

Bruno LARIVE répond qu'effectivement l'équipe municipale mène beaucoup de projets tout en examinant les financements associés, notamment par la recherche de subventions. Il indique que les besoins sont d'autant plus importants que beaucoup de bâtiments n'ont pas été entretenus pendant des années. Il ajoute que la salle polyvalente doit également faire l'objet d'une rénovation énergétique et que la municipalité est accompagnée dans ce projet par l'ALEC Ain. Des travaux de voirie pour améliorer la sécurité ont été réalisés (feux sur la RD1084 devant l'école et la Mairie, écluse rue de Saint Didier, travaux chemin de Sermenaz) et d'autres sont en cours ou à l'étude (quartier Dares/Rapan/Acacias/Moraises/Grande-Côte, RD1084). Sur ces projets, la municipalité est accompagnée par l'Agence de l'Ain. La rénovation énergétique de la salle Jules Ferry et de la Mairie a été réalisée, celle des autres bâtiments est à l'étude.

Valérie JULLIEN précise qu'elle a engagé des actions à destination des Aînés, que du porte-à-porte et de la distribution en boîtes aux lettres ont été faits mais ont obtenu peu de réponses

(entre 1 et 4 personnes). Le CCAS a aussi changé le format pour la remise des colis de Noël pour inciter les anciens à venir à un moment convivial.

Bruno LARIVE ajoute que le Conseil des Sages mène une action pour définir des améliorations du cadre de vie (chemins, arbres remarquables...) qui sont aussi à destination des Aînés.

Jean-Yves GIRARD indique qu'il y a beaucoup d'investissements et demande si le padel s'insère dedans. Il manque des éléments financiers pour savoir si cela est possible. Un prêt sur 15 ans c'est un risque énorme. C'est un investissement disproportionné par rapport à la taille de la commune.

Raymond PISTIL précise que sur un bon nombre de projets, la commune bénéficie de subventions, c'est une source de financement loin d'être négligeable.

Jean-Yves GIRARD précise que la CCMP ne donne pas de subvention mais des fonds de concours.

Bruno LARIVE indique que le projet padel peut prétendre à des subventions de la FFT, de l'état et de la Région.

Véronique DUPLAN intervient pour parler de la fiabilité du projet, il s'agit d'un projet mesuré. Elle a assisté à toutes les réunions. C'est effectivement un risque pour la commune mais tout projet a un risque.

Jean-Yves GIRARD parle de l'intérêt général par rapport au coût de l'opération.

Bruno LARIVE précise que la question essentielle est celle-ci : est-ce que l'emprunt pour le Padel empêchera de faire un autre investissement pour la commune ?

Jean-Yves GIRARD répond que c'est la capacité de remboursement qui est importante car les recettes de fonctionnement sont inférieures aux dettes de fonctionnement.

Bruno LARIVE précise que le montage proposé présente un équilibre entre les remboursements mensuels du prêt et le loyer qui sera versé à la commune par le TC Neyron. L'opération sera donc neutre vis-à-vis de la capacité de remboursement de la commune.

Sébastien FAURE explique qu'il n'y a pas de doute sur la rentabilité du projet. Dans son équipe de travail il y a huit personnes sur quinze qui jouent au padel 2 à 3 fois par semaines et qu'elles doivent réserver leur piste 15 jours à l'avance.

Brigitte MENUT demande pourquoi une banque ne prête pas directement au TCN.

Bruno LARIVE rappelle que l'intérêt du prêt de la mairie est la récupération de la TVA car une association ne peut pas récupérer la TVA. Par ailleurs, avec le montage proposé, c'est la commune qui sera in fine propriétaire des installations.

Véronique DUPLAN complète en expliquant qu'il s'agit de terrains communaux.

Henri GRUFFAT dit que le projet qui est prioritaire est celui de l'école car il est important en termes de sécurité de réunir les deux écoles. Ce projet est très coûteux et est-ce que la commune pourra emprunter à la hauteur souhaitée ?

Véronique DUPLAN indique qu'il y a deux points à souligner pour le projet de l'Ecole. D'une part, le projet avance mais on n'a pas encore les chiffres et d'autre part, une étude des finances est prévue pour affiner la capacité de financement de la commune.

Jean-Pierre HERVIS demande si on parle de l'Ecole ou du Padel car si on parle de l'Ecole, il indique que Madame la Maire peut revenir.

Henri GRUFFAT indique que le budget de l'Ecole est de 4 ou 5 millions.

Bruno LARIVE explique que la question du risque pris par la commune par rapport à d'autres projets est prise en compte, et que sur ce projet le risque est pris avant tout par le TC Neyron. Par ailleurs si, lorsque des projets sont prêts, on attend pour les réaliser d'avancer sur d'autres projets hypothétiques et à plus long terme, c'est la meilleure façon de ne rien faire. Malheureusement la commune a fonctionné ainsi pendant trop longtemps, repoussant des projets qui n'ont finalement jamais abouti. Le projet Padel est prêt, il s'autofinance, et présente un intérêt pour la commune et ses habitants.

Henri GRUFFAT n'est pas d'accord avec cela. Il estime que le maire doit avoir une priorité sur ses projets.

Sébastien FAURE explique que si on augmente nos revenus, cela n'empêche pas d'investir.

Jean-Yves GIRARD dit que la commune n'a pas la capacité de financement.

Bruno LARIVE indique qu'une étude financière est commandée au cabinet Stratorial, pour statuer sur les capacités de la commune à financer les différents projets à moyen et long terme, pour servir d'aide à la priorisation des projets.

Véronique DUPLAN ajoute que l'emprunt est assorti de revenus supplémentaires alors que le projet de l'Ecole est lié à des subventions et donc on ne va pas tout bloquer pour avoir un projet Ecole qui n'est pas encore prêt.

Jean-Yves GIRARD dit qu'il y a des objectifs prioritaires.

Véronique DUPLAN répond que chaque projet est étudié pour être optimisé financièrement mais cela ne veut pas dire que l'on arrête tous les projets.

Henri GRUFFAT demande le report de la délibération en raison d'absence de réunion de la commission finance pour étudier le dossier.

Bruno LARIVE répond que les éléments financiers ont été présentés et figurent dans la délibération. Le projet repassera lors d'un prochain conseil municipal qui permettra d'acter l'autorisation finale, le vote de ce soir permet la validation de la maîtrise d'œuvre afin de poursuivre et affiner le dossier. Il propose de soumettre au vote cette délibération.

Henri GRUFFAT tape fortement trois fois de suite une de ses mains sur la table.

Délibération votée à 16 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.

Pour faire suite au vote de la délibération, les membres de l'opposition quittent le conseil municipal à 21h07. Leur départ n'est pas le résultat du vote de la délibération mais il a été dit, il est motivé par le refus de débattre de la part de la majorité municipale.

Christine FRANÇOIS, Maire, a rejoint le conseil à 21h09 et l'informe que compte tenu de l'incident qui s'est déroulé avant son départ il est de son devoir de clarifier un point du règlement pour éviter que ce malentendu se renouvelle.

Le choix des questions portées à l'ordre du jour relève du pouvoir discrétionnaire du maire (article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales). Le maire a l'obligation d'établir un ordre du jour de chaque séance du conseil municipal et de le mentionner sur les convocations adressées préalablement aux conseillers municipaux. Cela signifie qu'il a le pouvoir de décider quels sujets seront discutés lors des réunions. Cette responsabilité lui permet d'inviter des personnes extérieures pour présenter des projets ou fournir des informations spécifiques, si cela est pertinent pour les délibérations en cours.

Ce qui signifie que le maire peut tout à fait demander au citoyen porteur du projet de faire une présentation préalable à la délibération. Cela permet de mieux comprendre le projet et de répondre aux questions des conseillers municipaux avant de passer au vote. Cette pratique peut être bénéfique pour clarifier les détails du projet et pour que le conseil municipal prenne une décision éclairée.

Elle précise qu'afin d'apaiser les tensions, si une situation identique se présente elle notera dans l'ordre du jour que la présentation sera faite par une personne extérieure au conseil. Même si cette précision ne constitue pas une obligation.

Elle précise que l'adjoint au sport avait pris des mesures pour assurer la transparence et l'inclusion en organisant une commission à laquelle tous les élus, y compris l'opposition, étaient invités. L'ordre du jour du conseil a été envoyé 7 jours ouvrés au lieu de 3 du cadre légal. Par conséquent, tous les élus ont eu l'occasion de s'informer et de discuter du projet lors de la commission ou le temps nécessaire pour soumettre leurs questions. Cela renforce l'idée que l'information a été correctement partagée.

Dans ce contexte, l'opposition pourrait être perçue comme ayant fait obstruction de l'information du conseil.

Pour faire suite au départ des quatre élus dont le secrétaire de séance, Matthieu BRIERE s'est proposé de prendre la relève et les conseillers ont validé sa candidature en tant que secrétaire de séance.

Étaient présents : BOURGEOIS Rose, BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FRANCOIS Christine, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno, PAYRE Raphaël, PERINELLE Patricia, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde.

Pouvoirs : DELACOURT Marc donne pouvoir à BRIERE Matthieu, FAVREAU Julien donne pouvoir à FAURE Sébastien, GARCIA Nathalie donne pouvoir à BOYET Jérôme, GAROUTTE Agnès donne pouvoir à JULLIEN Valérie.

Absents : GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi.

3) Décision modificative n°5

Christine FRANÇOIS, Maire, explique qu'il s'agit d'alimenter l'opération 811 correspondant aux travaux de la mairie 2023 pour régler une dernière facture.

Délibération votée à l'unanimité

4) Décision Modificative n°6

Christine FRANÇOIS, Maire, explique que par suite d'une demande du service de gestion comptable inverse à celle demandée pour la décision modificative n°4 du 11/07/2024, il est proposé une nouvelle décision modificative (concerne l'étude du PLU).
Délibération votée à l'unanimité.

5) Subvention bibliothèque spectacle vivant

Christine FRANÇOIS, Maire, expose que la bibliothèque de Neyron organise pour la troisième année un spectacle solidaire au profit des restos du cœur. Les deux premières années, les comédiens ont fait don de leur spectacle. Cette année, un besoin de financement est nécessaire pour pouvoir organiser cette animation. Il est proposé une subvention de 500 €.
Délibération votée à l'unanimité.

6) Modification règlement cimetièrè

Christine FRANÇOIS, Maire, explique que la modification concerne l'article 66 pour permettre de mettre en place un nouveau système de gravure moins onéreux sur le colombarium. Il est proposé de supprimer la gravure sur les portes et mettre en place la gravure sur des plaques qui seront collées sur la porte pour faciliter le renouvellement.
Délibération votée à l'unanimité.

7) Commission ad hoc règlement voirie

Raymond PISTIL, rapporteur, présente le projet des six communes de l'intercommunalité et de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau concernant la mutualisation de la rédaction d'un règlement de voirie dans l'objectif d'avoir une ligne de conduite similaire sur les conditions de réalisation des travaux sur la voirie communale. Deux élus ont proposé leur candidature pour participer à cette commission : Raymond PISTIL et Jean-Pierre HERVIS.
Une commission ad hoc doit être créée au préalable pour donner son avis sur ce projet de règlement.
Délibération votée à l'unanimité.

8) Acquisition parcelle Consorts MARTIN

Christine FRANÇOIS, Maire, explique que les Consorts MARTIN ont fait part à leur notaire de leur demande de mettre en place un dossier de rétrocession de la parcelle de 12 m² cadastrée section AH n°11, située Chemin des Grandes Terres, qui est frappée d'alignement dû à la largeur de la voirie depuis le POS avant même le PLU en 2017.
Délibération votée à l'unanimité.

Christine FRANÇOIS, Maire, présente les cinq délibérations suivantes qui concernent la réhabilitation du Chemin du Molliet qui nécessite que toutes les parcelles soient communales. Après accord des différents propriétaires, la mairie va pouvoir acquérir les parcelles et la CCMP va démarrer les travaux en novembre 2024.

9) Acquisition parcelle Consorts VINCENT

Délibération votée à l'unanimité.

10) Acquisition parcelle Consorts BRUNAUD

Délibération votée à l'unanimité.

11) Acquisition parcelles GROBON

Délibération votée à 17 voix pour et 1 abstention.

12) Acquisition parcelle PENARD

Délibération votée à l'unanimité.

13) Acquisition parcelle ROCHE

Délibération votée à l'unanimité.

14) Protocole accord transactionnel

Christine FRANÇOIS, Maire, explique que dans le cadre de la réalisation de la phase 2 de confortement sur des parcelles privées, il était convenu que la mairie signerait un protocole d'accord transactionnel avec les propriétaires concernés.

Délibération votée à l'unanimité.

15) Participation prévoyance

Christine FRANÇOIS, Maire, rappelle que les obligations pour les employeurs territoriaux interviennent selon le calendrier suivant, telles que fixées par le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement : **1er janvier 2025** : obligation de participer aux contrats prévoyance ; le conseil municipal s'était positionné sur un montant de 25 € par mois et par agent.

Délibération votée à l'unanimité.

16) Création emplois non permanents périscolaire mercredi

Christine FRANÇOIS, Maire, explique que dans le cadre du recrutement de l'équipe d'animation pour le périscolaire du mercredi, la collectivité doit créer cinq postes d'emplois non permanents car le nouveau contrat d'engagement éducatif applicable fait référence à une délibération créant le poste.

Délibération votée à l'unanimité.

17) Création emplois non permanents accueil loisirs

Christine FRANÇOIS, Maire, explique que dans le cadre du recrutement de l'équipe d'animation pour les vacances scolaires de Toussaint 2024, d'hiver 2025 et de printemps 2025, la collectivité doit créer quatre postes d'emplois non permanents car le nouveau contrat d'engagement éducatif applicable fait référence à une délibération créant le poste.

Délibération votée à l'unanimité.

18) Création emploi non permanent entretien bâtiments communaux

Christine FRANÇOIS, Maire, explique que dans le cadre du recrutement d'un agent d'entretien pour réaliser le ménage une fois par semaine au modulaire et à la salle Jules Ferry pendant la

période scolaire, la collectivité doit créer un poste d'emploi non permanent car le nouveau contrat à durée déterminée applicable fait référence à une délibération créant le poste.

Délibération votée à l'unanimité.

19) Modification délibération RIFSEEP

Christine FRANÇOIS, Maire, expose que dans le cadre de la nouvelle organisation des services / ressources humaines, il est proposé à l'assemblée délibérante de modifier les montants des plafonds annuels IFSE ET CIA pour les différents cadres d'emplois et de modifier le nombre de groupes du cadre d'emploi C.

Délibération votée à l'unanimité.

20) Questions diverses

1/Christine FRANÇOIS, Maire, a décidé de confier un audit des finances au cabinet stratorial. Ce cabinet est intervenu auprès de certaines communes de la CCMP et pour la CCMP avec des retours très positifs.

En parallèle le conseiller aux décideurs locaux nous accompagne aussi pour définir notre capacité à emprunter, à rembourser, et planifier les investissements à venir.

Coût de l'audit par Stratorial 4000 euros (tarif réduit par le fait de l'intervention de stratorial à la CCMP).

2/ La CCMP invite les conseillers communautaires à l'assemblée générale du 25/09 pour présenter l'avancée des grands projets.

3/ Invitation SYMALIM le 26 novembre 2024 ouverte à tous les conseillers municipaux.

Prochain Conseil municipal le 10/10/2024.

Séance levée à 22h12

Fait à NEYRON le 20/09/2024

Le secrétaire,

Jean-Yves GIRARD



Le secrétaire,

Matthieu BRIERE



La Maire,

Christine FRANÇOIS

